

PROCÈS-VERBAL

Séance du 25 mars 2013

Présidence : M. André CATTIN

1. Appel : 79 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – MONGE Olivier, huissier suppléant

Excusés : AVANTHAY Théo, CARRARD Raymond, DARBRE GUBBINS Florence, DE GARRINI Luciano, DELISLE Alzira, DUTRUY Gustave, FRACHEBOURG Jean-Marie, FRANCFORT Pascal, GLASSON Philippe, GONTHIER Michel, GUIGNET Mireille, KIRCHNER Volker, MARQUES Manuel, MORA Brulio, NELISSEN Bernadette, PIEREN Taïna, RUPPRECHT Knut, STALDER Olivier, TAWIL Joël, TRACCHIA Franco

Absent : EQUHEY Steve

2. Procès-verbal de la séance du 25 février 2013

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souhaite apporter un correctif à ses dires, le procès-verbal étant parfaitement juste. Suite à la question de M. Brulio MORA de savoir si la demande pour un Conseil de Jeunes avait été transmise au Conseil Régional, il avait répondu par l'affirmative. Or, la demande a été transmise au Préfet et non au Conseil Régional en date du 25 mai 2012. Un rappel a été fait par téléphone à la fin de l'année. Une autre demande écrite sera faite prochainement avec copie au Conseil Régional.

Le procès-verbal est accepté par 72 oui et 1 non.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose d'ajouter un point 23 bis, interpellation de M. Pierre-Alain DUPUIS concernant les horodateurs à Bois-Bougy.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART signale que, lors de la discussion du rapport N° 92 au sein du PIN, le commissaire a parlé de la pression faite sur les membres de la commission et beaucoup de questions restent en suspens. Par conséquent, il demande le renvoi de ce point à la prochaine séance afin que la commission puisse à nouveau se réunir.

Mme Jessica JACCOUD se demande quelles sont les questions encore ouvertes, car à sa connaissance il n'y en a pas.

M. Jacques HANHART estime, entre autres, que les plans ne sont pas corrects. Il souhaite que le Conseil étudie des plans corrects et revienne avec une proposition claire.

M. Maurice GAY trouve que ce n'est pas au moment de voter l'ordre du jour qu'il faut retirer le préavis. Il propose de le laisser, ouvrir la discussion et, suivant la discussion, on peut éventuellement reporter la décision. Cela n'avancera à rien de le retirer maintenant.

M. David SAUGY, au contraire, pense qu'il ne faut pas faire le débat en plénum, c'est en commission que cela doit se faire. Si l'on retire le point de l'ordre du jour, la commission peut à nouveau se réunir, si l'on ouvre la discussion, ce n'est plus le cas.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT est surpris par cette demande. Il y a un rapport de commission et il n'a pas le sentiment que les Conseillers se laissent facilement impressionner.

Il pense qu'il est plus sage d'avoir une discussion et si nécessaire demander ensuite le report et la commission pourrait à nouveau se réunir. Il s'agit d'un projet capital et les conséquences d'un refus peuvent être très importantes. Cela vaut la peine d'avoir un débat et que chacun puisse s'exprimer. On pourra toujours décider s'il est préférable de reporter la décision ou non. C'est une mauvaise conclusion que de dire qu'il y avait trop de pression.

Suite à des problèmes techniques, le vote est fait à main levée. La proposition de M. Hanhart est acceptée par 36 oui, 31 non et 6 abstentions.

L'ajout de l'interpellation de M. Dupuis est accepté à une large majorité.

Mme Christine TROLLIET demande un vote nominal sur la proposition de M. Hanhart. Plusieurs Conseillers estiment que le vote est entériné et on ne doit pas y revenir, le point suivant ayant déjà été voté. Chacun va de son commentaire et une partie de la salle quitte la séance.

M. le Président demande une suspension de séance de 5 minutes à l'issue de laquelle un appel aura à nouveau lieu.

Suite à l'appel, il est constaté que les personnes suivantes ont quitté la salle : Henrique AZEHNA, Laurence DUFOUR, Albert GRAF, Philippe-Jean PERRET, Christian PERRIN, Jacques PITTET, Christian UDASSE.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répète que le préavis N° 92 est très important et que les conséquences de la décision sont cruciales. Il estime que dans certains cas l'absence de décision est moins grave qu'une mauvaise décision. Dans le cas précis, il pense que l'émotionnel, donc l'irrationnel, semble l'emporter et dans ces conditions, il estime plus sage de reporter la décision d'un mois de manière à ce que chacun puisse reprendre la sérénité nécessaire. La Municipalité demande donc le report du rapport N° 92 à la prochaine séance selon l'article 110 du Règlement.

L'ordre du jour modifié est accepté par 60 oui, 6 non et 5 abstentions.

4. *Communications du Bureau*

- M. le Président informe le Conseil que le Règlement de la commission aux affaires régionales a été transmis à la Municipalité pour l'élaboration d'un préavis.
- Une pétition a été déposée le 26 juillet 2012 et il demande à M. Bernhard Willi de prendre contact avec le greffe pour lui remettre la pétition.
- Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz visitera la ville le 4 mai 2013 et sera reçu par la Municipalité.
- M. le Président demande de nommer des commissaires pour la modification du Règlement du Conseil.

5. *Assermentation*

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Denise FONJALLAZ, VL. Elle est remplacée par M. Alex BRAUNWALDER qui est assermenté. M. le Président lui souhaite la bienvenue.

6. *Election d'un 2^{ème} scrutateur au Bureau*

Pour le parti Vert'Libéral, M. David VOGEL présente M. Laurent MIEVILLE au poste de 2^{ème} scrutateur en remplacement de Mme Denise FONJALLAZ. Il est élu à l'unanimité.

7. Communications municipales

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Knut RUPPRECHT qui s'inquiétait de l'aménagement du parc de la Morâche, notamment au sujet du revêtement. Si la réponse a quelque peu tardé, c'est qu'il attendait d'avoir le résultat de l'étude, suite à un certain nombre de vœux émis par la commission, notamment concernant le cheminement du sentier du Cossy. Il s'était engagé à les prendre en considération dans l'étude. Il a maintenant en main les connaissances du projet tel qu'il sera présenté à la Municipalité, mis à enquête publique et qui fera ensuite l'objet d'un préavis. Il rassure le commissaire que le cheminement du sentier du Cossy sera exécuté avec un revêtement en minéral dur, permettant notamment le déneigement mécanique.

M. le Municipal répond encore à M. Jean-Pierre VUILLE qui suggérait de déposer des pierres romaines dans le parc du Reposoir. Cette option n'est pas exclue, bien qu'elle ne soit pas prévue dans le projet lauréat du concours. Cependant, à ce stade, il constate qu'il y a beaucoup de demandes d'occupation de ce parc et qu'il faudra faire des choix. La suggestion a toutefois été enregistrée. Il signale encore l'action Economie Nyon des Services Industriels qui répond à la demande de certains Conseillers et permet aux consommateurs de faire quelques économies en fonction de la diminution de leur consommation de courant vert. Enfin, il rappelle les journées Portes Ouvertes aux Espaces Verts les 6 et 7 avril prochains, à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de la construction du site, journées organisées conjointement avec la société d'horticulture de la Côte qui fête son 125^{ème} anniversaire.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Philippe BEURET au sujet de l'immeuble de la plage. Ils ont rencontré les architectes et ceux-ci ont envoyé une demande au SIPAL, division monuments et sites, pour légaliser la fenêtre. Une réponse positive a été reçue. Malgré tout, le service de l'urbanisme a renoncé à demander une mise à l'enquête complémentaire, les plans seront modifiés à délivrance du permis d'habiter.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY donne quelques informations au sujet de la future association intercommunale du SDIS. Comme le Conseil d'Etat a repoussé le délai de la mise en application de la nouvelle loi sur les communes au 1^{er} juillet 2013, le CODIR provisoire a adopté la version définitive des statuts qui seront présentés sous forme de préavis comme habituellement, au mois de mai. La commission sera nommée selon le parcours traditionnel. La séance prévue le 26 mars pour la présentation des statuts est annulée.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise, au sujet de la station GNC, que la réponse donnée par M. le Municipal Claude DUPERTUIS a été rédigée avant la réception d'un avis de droit du SECRI. Celui-ci donne partiellement raison à M. Colomb. Le service des finances, comme les Services Industriels, ont une autre lecture, mais à l'avenir, ils présenteront des préavis pour ce genre d'investissements.

8. Propositions individuelles

M. Régis JOLY, en sa qualité de 1^{er} nommé de la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux, souhaite savoir si le Règlement communal sur la gestion des déchets a été transmis à la cour de droit administratif du Tribunal cantonal, afin d'avoir un nouveau jugement qui permettra de trancher sur le cas des recours pendants de la Levratte. Il profite également dans le cadre des travaux de cette commission, de demander quand la Municipalité prévoit de facturer les taxes forfaitaires sur les déchets. Sachant qu'il s'agit d'une nouvelle taxe, il y a de fortes chances que des personnes ne soient pas satisfaites et que la commission de recours doive se réunir.

M. Claude FARINE signale que lors de l'adoption de la taxe poubelle, M. le Municipal Olivier MAYOR a indiqué qu'il prendrait contact avec les régies pour savoir comment la nouvelle taxe serait intégrée dans les loyers. Il souhaite savoir ce qu'il en est.

Mme Christine TROLLIET relève que de nombreuses affiches ont fleuri ces jours prônant la possibilité de prendre un petit crédit pour des objets aussi futiles qu'un nouveau sac ou une nouvelle robe. Suite aux soucis rencontrés par les services sociaux concernant l'endettement

entre autres chez les jeunes et les familles en difficulté, ces affiches paraissent incitatives et dangereuses. Elles ne vont pas dans le sens des actions de politique sociale et des campagnes de prévention organisées et mises en œuvre par les instances communales et cantonales. Le groupe des Verts souhaite, même si ces panneaux sont loués à des tiers, que la Municipalité agisse dans toute la mesure possible et fasse pression afin que ce type de publicité ne soit plus placardé sur les panneaux de notre ville.

M. Bernhard WILLI intervient à nouveau concernant la piste cyclable au chemin de la Gravette. Lors de la séance du 21 janvier 2013, il était intervenu suite à la promesse non tenue de M. le Municipal Mayor figurant dûment dans le rapport du préavis 24/2012. Ce dernier n'a pas non plus informé le Conseil que sa promesse ne pouvait pas être respectée. Il estime que la réponse lors du dernier Conseil n'est pas crédible. Le fait que la réalisation d'une sécurité pour les cyclistes soit faite dans le cadre de la RDU, soit dans 10 ans si tout va bien, est inadmissible. Ce tronçon est utilisé régulièrement et de plus en plus par les cyclistes. De plus, avec la mise en place de la zone artisanale Terre Bonne, le trafic automobile a beaucoup augmenté. Contrairement aux affirmations, il aurait été facile de poser trois candélabres en retrait et faire au moins une bande cyclable. Il demande pour la protection des cyclistes, même si les normes ne sont pas strictement respectées, de procéder à un marquage provisoire d'une bande cyclable et ceci au plus vite, d'autant plus qu'il s'agit d'une route cantonale en traversée et que la commune a le droit de l'aménager selon ses propres exigences. Il propose la même procédure que pour le passage piéton sur cette même route ou celui à la route de St-Cergue à la hauteur de chemin de Calève.

M. Maurice GAY souhaite savoir, suite au report du rapport N° 92, si la commission doit se réunir à nouveau avant le prochain Conseil.

M. Jacky COLOMB remercie M. le Syndic sur sa prise de parole concernant la station GNC. Il a beaucoup insisté sur le sujet depuis la séance du budget car il avait été désemparé sur cette manière de revenir une deuxième fois avec une méthode rejetée par la COFIN l'année précédente. Il avait un sentiment d'injustice et trouvait que le Conseil n'avait pas été respecté. Il est reconnaissant sur les explications et considère cet incident comme clos.

Mme Josette GAILLE se fait la porte-parole de certains habitants et commerçants proches du gymnase, plus particulièrement autour du rond-point de Clémenty. Plusieurs élèves du gymnase viennent en voiture à leurs cours et ne savent naturellement pas où se garer. Ils posent leur voiture au bord des chemins privés, squattent toutes les places visiteurs des immeubles alentour et même les places réservées aux commerces, sans parler du parking de l'hôpital, déjà surchargé, qui n'a pas besoin d'une telle affluence. Elle demande aux autorités d'intervenir et relève, une fois de plus, que Nyon est incapable de gérer ses problèmes de parking.

M. Laurent MIÉVILLE signale que les statistiques de la criminalité en 2012 viennent de sortir. Elles ne sont pas bonnes, voire catastrophiques pour notre ville. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le taux d'infractions à la loi sur les stupéfiants par habitant est maintenant plus du double à Nyon qu'à Genève. En quatre ans, la criminalité liée aux stupéfiants a augmenté de presque 100%. Si l'on ne tient pas compte des villes-frontières et de la petite commune de Balm (183 habitants), Nyon est devenue la capitale suisse des délits par habitant liés à la drogue. Face à ce constat calamiteux pour notre ville et ses habitants, de nombreuses personnes ont tenté d'alerter la Municipalité mais ont trouvé durant plusieurs années une position de déni vis-à-vis de l'augmentation du trafic de drogue (« le trafic est stable – juin 2012 »). Les réponses se sont bornées à indiquer la poursuite des efforts entrepris tout en soulignant la fatalité de la situation. Il pose les questions suivantes :

- La Municipalité peut-elle nous confirmer que la lutte contre ce trafic est bien devenue la priorité numéro 1 de la police ? Quelles sont les mesures qu'elle entend appliquer pour sortir de cette situation déplorable ? Est-elle prête à admettre qu'elle a sous-estimé durant plusieurs années le développement du trafic de drogue malgré les alertes répétées des habitants des zones concernées ? Face au dépassement évident de nos forces de police vis-à-vis de ce fléau quelles sont les solutions prévues à court et moyen terme ? Quand une patrouille canine sera-t-elle opérationnelle ? Quelle est la situation sur les restrictions de périmètre pour les dealers ?

M. Jean BISCHOFBERGER revient sur les déclarations de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY qui dit vouloir montrer ses biceps face à la drogue et aux incivilités. Il se demande s'il y a une volonté de la part de Mme la Municipale de lancer sa campagne anti-drogue et incivilités avec quelques implications racistes, pendant la semaine contre le racisme. Les implications racistes se trouvent dans l'interdiction de périmètre qui sera prononcée via la loi sur les étrangers. Ces interdictions de périmètre ne seraient donc appliquées qu'à des étrangers, laissant le champ libre aux Suisses commettant les mêmes infractions.

M. David VOGEL revient sur le pic de pollution du mois de février. L'information qui a été diffusée aux Conseillers signalait qu'il ne fallait pas sortir ou faire du sport pendant ce pic. Il s'est aperçu que l'information n'était pas passée dans les crèches. Il demande que type d'information soit transmise aux directions afin qu'elles évitent de sortir les enfants.

9. Rapport N° 82 concernant la stratégie développement durable : période 2012-2016.

Rapporteur : M. Robert JENEFSKY

M. Robert JENEFSKY précise pour la bonne forme et pour la postérité que « prendre acte » signifie « prendre connaissance » mais le Conseil n'approuve ni ne s'engage sur le plan financier par rapport à ce préavis.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART intervient sur le coût. Une fois de plus, on présente un rapport sur des projets et grandes lignes directrices de la Municipalité, ce qu'il approuve, par contre, il attire l'attention sur le fait que dans une année ou deux, la Municipalité reviendra en rappelant que le rapport a été approuvé et qu'il faut le financer. Il regrette beaucoup que les indications ne soient pas plus précises et que l'on ait éventuellement un budget prévisionnel.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 67 oui et 2 abstentions :

- de prendre acte de la « Stratégie développement durable : période 2012-2016 ».

10. Rapport N° 89 concernant la planification scolaire et parascolaire – Concours pour le complexe scolaire et sportif du Reposoir

Rapporteur : M. Yves FROIDEVAUX

M. Yves FROIDEVAUX signale que M. Sacha SOLDINI était membre UDC de la commission et non M. Hans Rasmus NILSSON. Il précise encore que, concernant le deuxième point des conclusions, un certain nombre de précisions ont été fournies par écrit à la commission sur la coordination entre le projet du Parc du Reposoir et l'école.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY signale qu'une demande a été faite par la commission et il communique la réponse. Depuis le dépôt du préavis, le Service a travaillé dans le sens des remarques. Deux séances avec le Service des Espaces Verts et une avec Travaux & Environnement ont été organisées afin de partager les soucis, particulièrement sur l'éventuel mur borgne dicté par les différences de niveaux de 2,50 m côté Jura. Le calendrier des deux réalisations posait également problème. Les lauréats du Parc ont été associés à ces séances. La séance avec T&E a permis d'avoir la certitude que le bassin pouvait s'adapter au niveau actuel. Ils ont fait prendre conscience également aux lauréats que l'école primait sur le Parc, ce qui est mentionné dans leur cahier des charges. Trois variantes de niveaux ont en outre été présentées. A savoir, une idéale, une avec une pente maximale entre les deux quartiers nécessaire pour la mobilité douce et une troisième avec une différence de 2,50 m de hauteur.

Les lauréats ont pris note que la troisième était inacceptable et irréalisable. Depuis vendredi un nouveau projet a été présenté par le bureau des lauréats, celui-ci présente une différence de niveau de maximum 50 cm et une pente de 2%. La commission a dès lors été entendue. M. le Municipal assure qu'ils vont tout mettre en œuvre pour que les deux projets, parc et école, soient une réussite, tant sur le plan architectural, pratique que financier.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité (vote à main levée) :

1. d'accorder un crédit de CHF 492'000.- TTC à la Municipalité pour l'organisation d'un concours de projet d'architecture en vue de la construction d'une école, d'une unité d'accueil pour écoliers, de trois salles de gymnastique et d'une piscine couverte publique au Reposeir, montant qui sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans;
2. d'accorder un crédit de fonctionnement de CHF 640'000.- TTC à la Municipalité pour le financement d'un poste de chef de projet supplémentaire au Service architecture et bâtiments, limité à une durée de quatre ans, montant porté au compte salaire N° 3011 et suivants.

11. *Rapport N° 92 concernant les transports publics 2013-2014 : Requalification de la rue de la Morâche et de l'avenue Edouard-Rod – Réalisation de deux giratoires – Demande de crédit de réalisation de CHF 3'031'000.- TTC et demande de crédit de CHF 308'000.- HT pour les travaux d'infrastructure des Services Industriels.*

Point retiré de l'ordre du jour par la Municipalité.

12. *Rapport N° 93 concernant le concept 2020 de l'accueil de la petite enfance.*

Rapporteur : M. Alexandre DÉMÉTRIADÈS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 68 oui et 1 abstention :

- de prendre acte du « Concept 2020 de l'accueil de petite enfance ».

13. *Rapport N° 94 concernant une demande de crédit de CHF 323'000.- TTC pour la rénovation et la transformation, pour les besoins de l'administration, de l'appartement situé au 3ème étage de l'immeuble de la Place du Château 10 – Demande de crédit de CHF 35'000.- TTC pour des travaux d'aménagements intérieurs au Centre sportif du Rocher.*

Rapporteur : Mme Josette GAILLE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil décide par 66 oui et 4 abstentions :

1. un crédit de CHF 323'000.- TTC est accordé à la Municipalité, pour la rénovation et la transformation pour les besoins de l'administration, de l'appartement situé au 3ème étage de l'immeuble de la Place du Château 10. Ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

2. un crédit de CHF 35'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour des travaux d'aménagements intérieurs au Centre sportif du Rocher. Ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans.

14. *Rapport N° 96 concernant une demande de crédit de CHF 299'900.- pour le financement d'achat d'actions de TRIDEL SA par l'intermédiaire de l'augmentation du capital-actions de la SADEC SA.*

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que la Municipalité ne souhaite pas se rallier à l'amendement. En effet, le Service des finances a suivi les conseils d'un représentant du canton et a souhaité suivre les recommandations du préavis type proposé par la SADEC SA. Lors de la création de la SADEC SA, le montant a été mis au patrimoine administratif car il s'agissait alors de créer une SA, mais avec pour tâche l'utilité publique. Aujourd'hui, il s'agit de faire une opération qualifiée de financière puisqu'il s'agit d'obtenir un rabais en prenant une participation plus grande. Les deux façons de voir les choses sont acceptables, mais il semble important pour la Municipalité de soutenir sa position première ainsi que la proposition faite par le Service des finances. Dès lors le choix appartient au Conseil.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement proposé par la commission est accepté par 41 oui, 21 non et 7 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 67 oui et 2 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 299'900.- pour financer l'augmentation du capital-actions de SADEC SA en vue du rachat des actions de TRIDEL SA par la SADEC SA ;
2. de porter les nouvelles actions de la SADEC SA au compte « Titres et Placements du patrimoine administratif », qui seront amorties au travers du compte du budget no 452 (ordures ménagères, décharge) en fonction du surplus des recettes avant versement au fonds de réserve.

15. *Rapport N° 99 concernant l'adoption du plan partiel d'affectation « Vuarpillière – périmètre IV ».*

Rapporteur : M. Maurice GAY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 70 oui et 1 abstention :

- d'adopter le plan partiel d'affectation « Vuarpillière – périmètre IV ».

16. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Jessica JACCOUD et M. Alexandre DEMETRIADES intitulé « La Scientologie peut-elle nous sauver ? »*

Rapporteur : Mme Margaux CARRON

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 55 oui, 6 non et 6 abstentions :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité tout en tenant compte de l'approche plus globale que la commission a par rapport aux conclusions du postulat original (voir conclusions).

17. *Préavis N° 100 concernant le Programme des Investissements Régionaux. Approbation de la mise en œuvre et demande d'un crédit d'investissement de CHF 7'660'000.-.*

La discussion est ouverte.

M. Régis JOLY constate que les délais de convocation proposés par la Municipalité sont de plus en plus courts à dater de la séance du Conseil. Il demande que soit le Bureau, soit la Municipalité l'éclaire sur l'interprétation du Règlement et ses articles 57, 58, 59 et 60 quant aux propositions de dates. La convocation doit être envoyée au moins dans les 7 jours, mais si l'on considère les jours fériés, cela ne fait que 4. Ou alors s'il s'agit de convocations de la Municipalité, et il faudrait changer le Règlement et enlever cette compétence au premier nommé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. *Préavis N° 101 concernant le réaménagement de la Route du Stand – Demande de crédits destinés aux travaux d'aménagement routier, paysager et mobilité douce, CHF 1'020'000.- TTC, dont à déduire préavis 134/2009 CHF 640'000.- TTC soit un total de CHF 380'000.- TTC et aux travaux d'infrastructure des Services Industriels pour un montant de CHF 116'000.- HT.*

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD voit dans le titre la déduction du préavis 134/2009. Or, il s'agit là du budget 2010 et le montant fait partie des dépenses annuelles du Service des Travaux & Environnement, votées chaque année. On se rend compte que l'on met plusieurs années à les utiliser et au final on revient avec un préavis, méthode qui aurait dû être utilisée dès le départ. Selon lui, c'est le même cas pour la route des Tattes d'Oie. Il estime que cette ligne du budget n'a plus lieu d'être et que l'on doit désormais passer par des préavis. De plus, dans cette ligne du budget 2010, il y a une somme de CHF 700'000.- et maintenant on ne déduit plus que CHF 640'000.-. Il demande aux commissaires de se renseigner où est passé la différence.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. *Préavis N° 102 concernant la mise à disposition des parcelles N° 1914, 1915 et 1916 par le biais de droits de superficie. Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux à Hublot SA sur une partie de la parcelle N° 1914.*

La discussion est ouverte.

M. Régis JOLY souligne que les annexes ne sont même pas disponibles pour les Conseillers, et les groupes n'ont pas pu en discuter en séance de préparation. Il trouve cela inacceptable et contraire au bon fonctionnement du Conseil. Il exige que tous les commissaires reçoivent tous les documents avant la réunion de la commission.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE lui répond que la Municipalité a choisi de résumer le contenu de la convention dans le préavis où tous les éléments figurent. L'acte notarial sera transmis aux membres de la commission ainsi que tous les Conseillers qui en font la demande. Les documents figurent sur le site de la commune depuis la fin de la semaine dernière. La politique de la Municipalité par rapport à la distribution des annexes fait référence à une discussion au sein du Conseil lors de la précédente législature lors de laquelle on demandait à la Municipalité de réduire la consommation de papier.

Mme Josette GAILLE, comme tous, est fière de pouvoir compter dans notre ville une entreprise prestigieuse comme Hublot, tout comme elle est fière d'avoir sur notre territoire l'UEFA. Hublot semble bien s'implanter à Nyon avec l'aide municipale pour faire avancer ce projet le plus rapidement possible et c'est très bien. Elle aurait toutefois un bémol à formuler quant à l'intérêt que porte HUBLOT à la vie associative nyonnaise. A sa connaissance, il n'y a jamais un événement local sponsorisé par Hublot ni même une annonce publicitaire dans un programme culturel ou sportif, ce qui l'amène à demander à la Municipalité si elle ne pourrait pas « souffler » à Monsieur Biver que, peut-être, un geste en faveur de la vie associative nyonnaise serait le bienvenu au travers par exemple d'une fondation, telle que celle de l'UEFA. Toutes les associations nyonnaises en seraient très reconnaissantes.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que Hublot a fait un don substantiel à la Fondation pour les Arts et la Culture au moment de sa constitution et fait partie du conseil de fondation. La stratégie marketing de Hublot ne correspond pas du tout à des annonces et soutiens de ce type car ils sont orientés sur l'international.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. *Motion de M. David VOGEL concernant l'unification du mobilier urbain en ville de Nyon.*

La discussion est ouverte.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG souhaite que la ville mette son attention sur les grands projets plutôt que sur des problèmes cosmétiques. Uniformiser le mobilier urbain ne va pas rendre la ville plus accueillante et elle se demande si c'est vraiment nécessaire. Elle rappelle que tous les goûts sont dans la nature et il est plus important de garder les éléments existants en bon état et dans les nouvelles réalisations privilégier les critères de fonctionnalité aux critères d'uniformité esthétique pure. Une certaine diversité du mobilier urbain peut parfois plaire davantage. Cette motion ressemble également beaucoup au postulat qui suit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 55 oui, et 3 non de renvoyer la motion à la Municipalité.

21. *Postulat de Mmes Roxanne FARAUT-LINARES et Véronique BÜRKI-HENRIOD intitulé « Quel avenir pour notre centre-ville ? »*

La discussion est ouverte.

M. Guy-François THUILLARD a de la peine à se prononcer sur l'un ou l'autre des sujets dès lors que les sujets proposés (parasols et maintien des commerces) sont diamétralement opposés. Il rappelle qu'il y a une année, la Municipalité répondait à une interpellation qu'il avait déposée, car il s'inquiétait d'une manière plus générale du tissu économique de la vieille ville. Il rappelle que la Municipalité avait répondu que l'étude du plan directeur localisé de la vieille ville arrive à son terme. Il lui semble que le train est déjà sur les rails et il se demande s'il est nécessaire de faire une doublure.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG partage le point de vue des postulantes, mais pense aussi qu'il faut faire des propositions concrètes. D'autre part, elle se demande si la liberté des prix et la liberté de commerce, principes chers au PLR, ne sont pas la cause principale de ce que dénoncent les conseillères PLR.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 58 oui, 4 non et 8 abstentions de renvoyer le postulat à la Municipalité.

22. Réponse à l'interpellation de M. Jacky COLOMB intitulée « De la pertinence d'une deuxième station de carburant gaz naturel comprimé (GNC) à Signy »

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS signale que si les Conseillers ont déjà reçu la réponse, il s'agit d'une exception dès le moment où une partie des questions posées étaient déjà connues. Il sera difficile de pratiquer toujours de cette façon pour respecter les délais pour la plupart des Services. Néanmoins, il donne quelques précisions concernant le point 4 de la réponse sur la poursuite des activités GNC de la ville de Nyon. Il signale que le 20 mars dernier, la direction d'Emil Frey avertissait les SI par téléphone et le confirmait par un courrier, de son intention de supprimer l'installation de distribution de carburant et de la remplacer par une station de lavage. De plus, leur système de paiement par carte de crédit étant obsolète, ils ne désiraient pas le remplacer. Dès lors, la Municipalité étudie la situation. Le service juridique de la commune est nanti de cette rupture abrupte de contrat, certaines questions restent ouvertes, notamment en ce qui concerne la position de Gaznat et de la subvention qui a été octroyée. Coop n'a que deux stations en Suisse qui distribue le GNC et n'est pas favorable à son développement. De plus, le loyer exigé dans ces deux stations est largement supérieur à ceux d'Emil Frey ou Avia. Il paraît dès lors vraisemblable qu'il n'y aura plus qu'une station GNC, celle de Signy. La Municipalité transmettra au Conseil la suite donnée à cette problématique.

M. Jacky COLOMB trouve le document bien vendeur, et pas forcément impartial. Il aurait pu convaincre bien des commissaires de voter un crédit pour ladite station. En revanche, le texte ne cite pas tous les chiffres concernant l'évolution des immatriculations de véhicules à gaz ou hybrides. En effet, celles-ci en Suisse, ne suivent pas la courbe ascendante promise en 2006. Selon les chiffres du Département Fédéral des Transports, en 2012, les nouvelles immatriculations ne représentent que la moitié de ce qui était prévu en 2006. Ce sont surtout des véhicules à essence modifiés et aucun véhicule fonctionnant uniquement au gaz. Entre 2006 et 2010, la progression de vente de GNC oscillait entre 35 et 19%. En 2011, cette progression n'est plus que de 1,5%, selon le rapport du conseil d'administration de Gaznat de 2011. D'autre part, bien que les distributeurs se soient engagés à distribuer au moins 10% de GNC sous forme de biogaz, la loi fédérale en préconise 21%. Selon ce même rapport, ils s'approvisionnent sur un marché dont les réserves européennes et russes qui se composent de 23% de gaz conventionnel, 45% de gaz de charbon, 11% de gaz piégé et 20% de gaz de schiste. L'aspect éthique de ce commerce n'est pas vraiment pris en compte. Ces chiffres sont encore plus alarmants si on les considère à l'échelle mondiale. Pour finir, il estime que la Municipalité ne répond pas aux dernières questions de l'interpellation. La première station n'était devisée qu'à CHF 325'000.-, montant dans lequel était compris CHF 50'000.- de divers, imprévus et mesures de promotion. Il se demande pourquoi celle de Signy coûte 20% de plus que la première. Il y a une subvention pour la deuxième et demande ce qu'adviendra de la différence entre le crédit autorisé et la dépense effective. Il attend une réponse.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS lui répond qu'il y a une différence de coût entre les deux stations car il ne s'agit pas du même type de station. La nouvelle colonne permettra de remplir beaucoup plus rapidement les réservoirs d'où une attente plus courte. Quant à la problématique des subventions de Gaznat, d'une part il faudra voir ce qui va advenir suite à la rupture de contrat d'Emil Frey et d'autre part, sur le montant prévu pour Signy, Gaznat prévoit une subvention de CHF 90'000.- qui viendra en diminution de la facture. Concernant l'augmentation du nombre de véhicules à gaz, il s'aperçoit que les nouveaux véhicules sont totalement différents, ils sont spécialement conçus pour le GNC et non transformés. Certains nouveaux véhicules qui apparaîtront prochainement seront moins chers que les véhicules diesel pour le même modèle et il aura une grande autonomie. La venue de ces nouveaux modèles devrait faire augmenter les ventes sur le marché. D'autre part, il faut savoir que les importateurs ont un quota moyen maximum de production CO2 sur tout ce qu'ils vendent et

ont intérêt à promouvoir d'autres véhicules. Il reste dès lors un peu plus optimiste quant au développement de ce type de véhicules.

M. Victor ALLAMAND n'est pas aussi optimiste que M. le Municipal. Il signale que les Transports publics lausannois vont arrêter l'utilisation de bus à gaz dès 2017, pour des problèmes de distribution. Selon le rapport annuel 2011, Gaznat a extrait en Europe 46'000 milliards de m³ de gaz dont la moitié de gaz de schiste. Il s'étonne dès lors de cette inconséquence puisque le Conseil a fait une intervention pour empêcher l'exploitation du gaz de schiste dans l'Ain et là la Municipalité trouve que tout est parfait pour le GNC. Il lui semble qu'il y a un fossé entre la réponse municipale au postulat et qu'une commission aurait pu soulever ce problème.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

23. Interpellation de M. Victor ALLAMAND intitulée « Quid des stationnements souterrains? »

Mme Jessica JACCOUD précise qu'aucun commissaire socialiste n'est signataire de cette interpellation.

23bis. Interpellation de M. Pierre-Alain DUPUIS intitulée « Pour un report de l'utilisation des horodateurs au parking de l'Avenue de Bois-Bougy et un dialogue avec les milieux sportifs ». (en annexe)

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond aux trois questions posées. Si la Municipalité n'a pas répondu aux propositions concrètes, c'est qu'elle n'en a pas encore eu l'occasion, et cette interpellation arrive un peu tôt. La Municipalité les a étudiées et est prête à en discuter, toutefois, il ne faut pas s'attendre à une révolution. Elle souligne que les tarifs des parkings font partie d'une vision générale qui sera expliquée. Si les demandes et soucis ont été entendus, la Municipalité y répondra de manière équitable. Elle est obligée de tenir compte de l'ensemble des places de parc et des utilisateurs. Elle souligne également que dans le préavis du parking, il y a eu un investissement de CHF 356'000.- pour le parking et qu'il faut le rentabiliser. La commission a également exigé qu'il soit payant en raison de ces investissements. Le statu quo pour la prochaine saison n'est pas possible, mais des propositions raisonnables seront faites. Elle souhaite que le parking soit essentiellement à l'usage des sportifs et non des utilisateurs à la journée. Pour des manifestations d'envergure, il reste le parking de Colovray gratuit.

M. Pierre-Alain DUPUIS remercie Mme la Municipale pour sa réponse rapide qui néanmoins ne le satisfait pas. Il se réjouit toutefois de la prise de conscience pour aller à la rencontre des gens. Il attend le résultat de cette entrevue et souhaite qu'on établisse un règlement équitable qui sera porté à la connaissance des sportifs, ce qui n'est pas le cas.

24. Divers en rapport avec la séance.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY revient sur les chiffres bruts évoqués par M. Miéville qui peuvent être analysés différemment. Il dépeint une situation catastrophique pour Nyon, or elle a d'autres chiffres qui relativisent les siens. S'il y a certes des problèmes, l'analyse mérite d'être plus profonde. Elle répondra plus précisément ultérieurement.

Mme Chantal THUILLARD a honte du début de séance. L'image donnée par les Conseillers et le Président la désole. Elle était membre de la commission du préavis N° 92 et, bien qu'il ait été fait mention du peu de temps donné à la commission pour étudier et rapporter, bien que le représentant du PIN n'ait pas été le dernier à poser des questions, tous étaient d'accord pour rapporter à cette séance et pour signer le rapport. Si l'on signe un rapport cela signifie que l'on est d'accord avec les conclusions. Si des commissaires se sont sentis stressés pour rapporter ou n'ont pas eu toutes les réponses à leurs questions, il fallait le dire en commission et ne pas faire perdre $\frac{3}{4}$ d'heure ce soir. Une deuxième séance aurait pu être organisée et éviter ce

spectacle digne d'une école enfantine. M. le Président reconnaît qu'il n'aurait pas dû accepter le vote nominal demandé.

M. Maurice GAY trouve assez attristant le comportement du Conseil et rappelle que les Conseillers communaux sont élus par la population qui attend qu'ils prennent des décisions et non qu'ils se rétractent au dernier moment. La commission a travaillé dans un très bon esprit et toutes les questions ont été posées et les réponses données. Les informations ont très bien passé. Il demande au PIN d'envoyer des commissaires qui sachent ce qu'ils veulent et non qu'ils se rétractent ensuite. Quand un rapport a été déposé, on maintient sa position jusqu'au bout. Il signale que l'on a déjà mis le pied dans l'engrenage en acceptant le concept de mobilité urbaine et qu'il est difficile de revenir en arrière. Le Conseil n'a pas fait tout juste ce soir.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que le concept de mobilité urbaine n'a pas été voté, mais le Conseil en a pris acte. Cela n'implique pas d'être d'accord avec l'ensemble du concept.

A 22h. 35, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La secrétaire :



André CATTIN

Nathalie VUILLE

Annexe : Interpellation de M. Pierre-Alain DUPUIS